

Image not found or type unknown



je voudrais connaitre les lois du pacs

Par **bibiche**, le **17/07/2010** à **19:35**

Bonjour, bonjour, voila mon cas nous sommes pacsé ; nous avons chacun 2 enfants (de premier mariage) nous avons acheter une maison en indivision 50/50 par devant notaire nous avons fait chacun notre testament disant (j'en lègue a Me) et vice versa ; MA question est : en cas de décès de l'un ou de l'autre comment ça se passe vis à vis de la maison : les enfants peuvent-ils faire vendre la maison au survivant ; merci de votre réponse dont j'ai hâte d'avoir car je sais les lois on bien changer : un grand merci d'avance bonne soirée